

Ce que doit payer le paysan

Les onze serfs qui vivent sur leurs terres doivent trois jours de travail par semaine sur le domaine seigneurial ; il y a avec eux douze femmes serves qui doivent filer douze mesures de lin.

Les autres paysans sont libres ; ils ont à travailler deux jours par semaine sur le domaine seigneurial et leurs treize femmes ont à filer six mesures et demie de lin. Chaque paysan doit, six fois l'an, remplir le service de charroi pour le transport du vin pour le seigneur.

Charges dues sur le domaine d'Acquin (Pas-de-Calais) - Capitulaire de Saint-Bertin (IX siècle)